



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 130587

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les difficultés d'application de la loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST) en ce qui concerne l'interdiction de vente de tabac aux mineurs. Plusieurs études, dont celle du Comité national contre le tabagisme, montre que cette loi, qui interdit aux débitants de tabac de vendre ces produits à un mineur de moins de 18 ans, n'est toujours pas respectée. En effet, la majorité des buralistes ne contrôle toujours pas l'âge des mineurs et n'appose pas l'affichette conforme à la nouvelle législation, entrée en vigueur depuis près de deux ans (mai 2010). Par conséquent, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de faire respecter la loi en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130587

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2220

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)